

**65530 - Fonds d'innovation**

**Contrat départemental - Proposition d'attribution  
d'une subvention et d'approbation d'un  
projet de convention financière concernant  
l'étude sur la stratégie touristique de  
Breitenbach, du Hohwald et du Champ du Feu**

**Rapport n° CP/2019/262**

**Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

**Résumé :**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au moyen de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-21. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017 (CD/2017/077).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 24 822 € au titre du fonds d'innovation territoriale à la commune du Breitenbach, et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec la Commune de Breitenbach dans le cadre des contrats départementaux.

**Contexte :**

Le développement des sites de loisirs et de tourisme et la valorisation des filières courtes des produits de la montagne constituent les enjeux prioritaires du contrat départemental du territoire d'Action Sud.

Dans le même temps, plusieurs communes et de nombreux acteurs privés et associatifs se mobilisent pour faire vivre le massif du Champ du Feu à l'année. Ces objectifs, portés par les acteurs locaux, répondent aux enjeux prioritaires du contrat départemental du territoire Sud. Ils s'inscrivent également dans le cadre de la thématique d'excellence "*En toutes saisons, sachez prendre de la hauteur*" (massif des Vosges, Stations de Montagne, Sports émotion) de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017/21 et dans les orientations du Contrat de Destination Massif des Vosges 2015/19 aux titres des filières Itinérance et Familles.

La Commune de Breitenbach déjà engagée à travers ses projets de liaison écoludique et d'hébergements insolites (Hytttes Scandinaves) et la Commune du Hohwald, à la recherche d'une nouvelle dynamique touristique, ont décidé conjointement de mener une étude stratégique de développement local, des loisirs et du tourisme, dans le respect et la valorisation du patrimoine naturel.

Leur objectif est d'unir leurs efforts dans ce domaine en s'appuyant sur un groupe de Communes voisines habituées à œuvrer en faveur de projets conjoints (périmètre de coopération) : Trame Verte et Bleue, liaison écolodique de la Vallée de Villé au Champ du Feu.

Ces Communes ont décidé de porter cette étude et leurs actions à venir à l'échelle du massif du Champ du Feu afin :

- d'assurer une cohérence entre leurs projets et les projets publics et privés portés sur les autres versants du massif ;
- d'initier une démarche globale et concertée afin d'œuvrer entre territoires voisins à l'élaboration d'outils communs : outils de communication, charte graphique, balisage, évènements,...

Cette démarche à l'échelle du massif du Champ du Feu est complémentaire de la démarche portée par le Département du Bas-Rhin, déjà très engagé sur le plateau sommital du Champ du Feu.

Suite à l'étude de cadrage réalisée en 2017-18 par le Département et confiée au bureau d'études MDP Consulting, la Commission Permanente du Conseil Départemental a en effet décidé en date du 04 mars 2018 :

- de poursuivre la modernisation-restructuration du domaine nordique du Champ du Feu et la création d'un stade nordique biathlon à l'année ;
- d'engager un projet de développement éducatif autour de la culture scientifique (astronomie, patrimoine naturel et historique,...).

Cette étude a pour objectif opérationnel le développement touristique des versants Sud (Breitenbach-Villé) et Est (Hohwald-Andlau) du massif, inscrit dans une logique globale et partagée par l'ensemble des acteurs prenant en compte et agissant en faveur des projets portés au Champ du Feu et sur ses autres versants.

Les partenaires financiers des deux Communes sur ce projet que sont le Commissariat au Massif des Vosges et la Banque des Territoires, ont fortement incité les deux Communes à élargir la portée de leur étude conjointe en l'inscrivant dans le contexte plus global qu'est le massif du Champ du Feu, espace structurant à l'échelle du massif des Vosges et de l'Alsace.

### **Proposition de plan d'actions :**

Il est proposé que l'étude s'articule autour de trois périmètres géographiques imbriqués :

- Périmètre de projets : les Communes de Breitenbach et du Hohwald
- Périmètre de coopération : le territoire des Communes de Maisongoutte, de Saint-Martin, de Breitenbach, du Hohwald et d'Albé
- Périmètre du massif du Champ du Feu

L'étude se déroulerait en trois phases :

1. Diagnostic préalable :
  - Définition, orientations, benchmark, enjeux – aux trois périmètres
2. Définition d'une stratégie de développement :
  - Orientations stratégiques et plans d'actions – aux trois périmètres
3. Accompagnement à la mise en œuvre :
  - Management de projets, mise en tourisme, développement commercial – périmètres de projets et de coopération

Aux périmètres "projet" et "coopération", l'étude a vocation au final à cibler des actions concrètes de développement et à les engager (accompagnement de projets).

Au périmètre "massif du Champ du Feu", l'étude se donne pour objet d'assurer la cohérence entre les projets en cours et à venir avec l'ensemble des projets engagés ou à venir sur les différents versants du massif du Champ du Feu. Sur ce périmètre, l'étude se donne également pour objet de faire émerger des outils communs de promotion et de communication : charte graphique commune, balisage, évènements structurants...

### **Proposition de partenaires associés :**

#### **Co-maitrise d'ouvrage :**

- Commune de Breitenbach (maitre d'ouvrage délégué) ;
- Commune du Hohwald.

#### **Partenaires principaux :**

- Communes de Maisongoutte, de Saint-Martin et d'Albé ;
- Communautés de communes et Offices de Tourisme de la Vallée de la Bruche, de la Vallée de Villé, du Pays de Barr, du Pays de Sainte-Odile et des Portes de Rosheim ;
- Alsace Destination Tourisme.

Le massif du Champ du Feu prenant place sur différents territoires voisins, il est recherché une complémentarité et une mise en cohérence des actions en cours et à venir de l'ensemble des partenaires publics : communes, communautés de communes et offices de tourisme.

#### **Autres partenaires consultés ou associés au fur et à mesure de l'avancement :**

- Association des Acteurs et Commerçants du Champ du Feu,
- Commissariat au Massif des Vosges,
- Banque des Territoires.

L'association des Acteurs et Commerçants du Champ du Feu regroupe historiquement les socio-professionnels issus des différents versants du Champ du Feu.

Les partenaires co-financeurs du projet que sont la Banque des Territoires et la Commissariat au Massif des Vosges ont appelé à un élargissement de la dynamique de projet à l'échelle du massif du Champ du Feu, dans le cadre d'un développement 4 saisons.

### **Proposition de plan de financement :**

Le coût global prévu pour l'étude de stratégie touristique s'élève à 82 740 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel établi par les Communes de Breitenbach et du Hohwald s'établirait comme suit :

- Banque des Territoires (30%) : 24 822 €
- Commissariat au Massif des Vosges FNADT (20%) : 16 548 €
- Département du Bas-Rhin (30%) : 24 822 €
- Communes de Breitenbach et du Hohwald (20%) : 16 548 €

**Total : 82 740 € TTC**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 24 822 € à la Commune de Breitenbach pour la mise en œuvre de l'étude de stratégie touristique des Communes de Breitenbach, du Hohwald et du massif du Champ du Feu et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Breitenbach et le Département du Bas-Rhin, destinée à définir les conditions de versement de la subvention précitée.

La commission territoriale Sud, réunie le 24 juin 2019, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'innovation, et a proposé la contribution du Département suivante :

- Participation au suivi de l'étude (comités de pilotage) et accompagnement en ingénierie dans les domaines juridique, du développement local et touristique ;
- Contribution financière à hauteur de 24 822 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
44465	65 - 65734 - 94	24 822,00 €	24 822,00 €	24 822,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation financière du Département du Bas-Rhin à l'étude de stratégie touristique des Communes de Breitenbach et du Hohwald et du massif du Champ du Feu ;*
- *décide en lien avec le Commissariat au Massif des Vosges et la Banque des Territoires, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines juridique et du développement local et touristique ;*
- *décide de l'attribution d'une subvention de 24 822 € à la Commune de Breitenbach pour participer au financement de ce projet ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Breitenbach et le Département du Bas-Rhin, destinée à définir les conditions de versement de la subvention précitée ;*
- *autorise son président à signer la convention précitée, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY